

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 01 2024

Le quorum est atteint à 6 personnes

La séance est ouverte à 18h50

1) Approbation du CR du CM du 12 12 2023 :

6 PRÉSENTS : Olivier SALVÉ, Grégory GEREBEN, Pascal SCHEIBEL, Sylvie CHILLON Patrick VUILLEMIN, Sandra HAUSSER,

5 ABSENTS : Marie Hélène STEIN, Francis NICOLAS, Johann CLEMENT, Mathieu GUYOT, Cécile PARIETTI-WINKLER,

Vu le rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité le CR DU CM DU 12 12 2023

2) Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables :

7 PRÉSENTS : Olivier SALVÉ, Grégory GEREBEN, Pascal SCHEIBEL, Sylvie CHILLON Patrick VUILLEMIN, Sandra HAUSSER, Marie Hélène STEIN

4 ABSENTS : Francis NICOLAS, Johann CLEMENT, Mathieu GUYOT, Cécile PARIETTI-WINKLER,

Vu le rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité de ne pas proposer de ZAENR

3) Avenant à la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau de la voirie et de l'aménagement :

8 PRÉSENTS : Olivier SALVÉ, Grégory GEREBEN, Pascal SCHEIBEL, Sylvie CHILLON Patrick VUILLEMIN, Sandra HAUSSER, Marie Hélène STEIN, Johann CLEMENT

3 ABSENTS : Francis NICOLAS, Mathieu GUYOT, Cécile PARIETTI-WINKLER,

Vu le rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

autorise à l'unanimité le maire à signer l'avenant correspondant

4) Demande de subvention DSIL et CEREMA :

9 PRÉSENTS : Olivier SALVÉ, Grégory GEREBEN, Pascal SCHEIBEL, Sylvie CHILLON Patrick VUILLEMIN, Sandra HAUSSER, Marie Hélène STEIN, Johann CLEMENT, Francis NICOLAS,

2 ABSENTS : Mathieu GUYOT, Cécile PARIETTI-WINKLER,

Vu le rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité le plan de financement concernant la demande de subvention pour le mur de Fleurfontaine, le cas échéant,

5) Voirie, Renouvellement de la convention de viabilité hivernale avec le Conseil Départemental du 30/01/2024 au 29/01/2025:

9 PRÉSENTS : Olivier SALVÉ, Grégory GEREKEN, Pascal SCHEIBEL, Sylvie CHILLON Patrick VUILLEMIN, Sandra HAUSSER, Marie Hélène STEIN, Johann CLEMENT, Francis NICOLAS,
2 ABSENTS : Mathieu GUYOT, Cécile PARIETTI-WINKLER,

Vu le rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

accepte à l'unanimité l'avenant à la convention hivernale et **autorise** le Maire à la signer.

6) Autres taxes et redevances : Renouvellement de la Taxe d'Aménagement (motivation instaurant un taux de 20% pour la part communale de la taxe d'aménagement dans le secteur des zones 1AUa, 1AUb, Ub parcelles D467

10 PRÉSENTS : Olivier SALVÉ, Grégory GEREKEN, Pascal SCHEIBEL, Sylvie CHILLON Patrick VUILLEMIN, Sandra HAUSSER, Marie Hélène STEIN, Johann CLEMENT, Francis NICOLAS, Cécile PARIETTI-WINKLER,
1 ABSENTS : Mathieu GUYOT,

Vu le rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité**

de maintenir sur l'ensemble du **territoire communal** la taxe d'aménagement au taux de **5%** ;
à l'exception des parcelles citées ci-après pour lesquelles la taxe d'aménagement reste fixée au taux de **20%** (lieu dit au grand jardin, parcelles A0350, A0352, A0354, A0356, A0358, A0360, A0362. Lieu dit à la croix de Mission parcelles D0517, D0519, D0602, D0611, D0612 D0613, D0619, D0620, D0621, D0622, D0623, D0624, D0625, D0627, D0629, D0631, D0633, D0635, D0637, D0641, D0642, D0643, D0644.)

d'exonérer totalement en application du 4° de l'article 1635 quater E du code général des impôts : Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² ;

d'exonérer partiellement en application du 2° de l'article 1635 quater E du code général des impôts : Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° du I de l'article 1635 quater i et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (*logements financés avec un PTZ+*) à raison de 30% de leur surface ;

7) Approbation du choix du Maître d'oeuvre et autorisation au maire de signer la proposition financière :

10 PRÉSENTS : Olivier SALVÉ, Grégory GEREKEN, Pascal SCHEIBEL, Sylvie CHILLON Patrick VUILLEMIN, Sandra HAUSSER, Marie Hélène STEIN, Johann CLEMENT, Francis NICOLAS, Cécile PARIETTI-WINKLER,
1 ABSENTS : Mathieu GUYOT,

Vu le rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve à l'unanimité le choix du Maître Œuvre et **autorise** le maire à signer le devis correspondant pour un montant de 29 700 € HT

8) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

11 PRÉSENTS : Olivier SALVÉ, Grégory GEREKEN, Pascal SCHEIBEL, Sylvie CHILLON Patrick VUILLEMIN, Sandra HAUSSER, Marie Hélène STEIN, Johann CLEMENT, Francis NICOLAS, Cécile PARIETTI-WINKLER,

Vu le rapport du maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité de la création à compter du 31/01/2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

autorise à l'unanimité le maire à signer les contrats afférents dans les limites fixées par la délibération.

